

FLASH INFOS

Mesdames, Messieurs,

MASQUES

Je vous informe que par arrêté Préfectoral du 30 octobre 2020, le port du masque est obligatoire pour toutes personnes de 11 ans et plus dans l'espace public (rues, chemins, parcs ...) ou lieux ouverts au public sur le Département de l'Eure-et-Loir jusqu'au 15 novembre inclus.

La commune a décidé, à nouveau, de commander des masques qui vous seront distribués fin de semaine prochaine.

Je vous rappelle que de la solution hydro alcoolique est toujours à votre disposition à la mairie.

VIE COMMUNALE

Je vous informe que le Conseil Municipal a proposé à Monsieur PETIT notre secrétaire de travailler à temps complet à la commune.

Monsieur PETIT ayant accepté, je vous communique les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat :

Mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00

Mercredi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00

Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Je vous rappelle que la commune a mis en place dès le début de la crise, pour les personnes âgées, isolées et/ou fragiles, un service qui permet, à leur demande, de leur faire leurs courses, de les accompagner si besoin à la pharmacie ou chez le médecin.

Dans ce moment difficile psychologiquement et financièrement, je vous rappelle que la commune, par l'intermédiaire du CCAS, peut vous aider et ce dans le cadre permis par la loi.

En cas de besoin, **n'hésitez pas** à venir en mairie.

Nous restons, avec le Conseil Municipal mobilisés et disponibles.

A Garancières en Beauce le 31 octobre 2020

Le Maire,
Laurent CLEMENTONI

